

Référentiel « Officiel Natation Course »	Commission Fédérale des Juges et Arbitres
Juge de Nage	Fiche : FFN-NC-Off-SW 2.7 Version : du 11 mai 2020

Cette fiche traite spécifiquement la fonction de « Juge de nage », et vient compléter la fiche « Les officiels » qui présente le tronc commun à tous les officiels quel que soit leur niveau.

Le juge de nage doit connaître les règles relatives aux styles de nage et aux différents types d'épreuves. Pour ce faire, se rapporter aux fiches références correspondantes.

Cadre Réglementaire :

SW 2.7 Juges de Nage

SW 2.7.1 Les juges de nage doivent être situés de chaque côté du bassin.

SW 2.7.2 Chaque juge de nage doit s'assurer que les règles relatives au style de nage de l'épreuve sont respectées, et doit observer les virages et les arrivées pour aider les contrôleurs de virages.

SW 2.7.3 Les juges de nage doivent rapporter toute violation au juge-arbitre sur des cartes signées détaillant l'épreuve, le numéro de couloir et l'infraction.

Commentaires / Précisions :

- Pour le Dos, le Papillon et la Nage Libre, le juge de nage doit vérifier que lors de la coulée de départ ou après le virage la tête du nageur coupe la surface de l'eau au plus tard aux 15 m. (*« A partir de ce moment-là (la ligne des 15m) la tête doit avoir coupé la surface de l'eau »*).

Ce point de règlement est clair et sans ambiguïté, pour autant c'est un point délicat à juger. Pour cela les juges de nage doivent être bien positionnés dans l'axe des 15 m ; celui-ci est en principe au milieu des 2 flotteurs rouges des lignes d'eau. Cependant fréquemment les flotteurs ne sont pas alignés et le réglage des lignes d'eau ne garantit pas toujours le bon positionnement aux 15 m. C'est pourquoi en général le jugement se fait sur la sortie de la « zone rouge » des 2 flotteurs. Ne pas oublier qu'en cas de doute, cela doit bénéficier au nageur.

Pour le contrôle du dépassement des 15 m, si nécessaire le juge-arbitre peut consulter les juges de nage placés des 2 côtés pour confirmer un jugement (spécialement sur les lignes centrales).

- Les juges de nage doivent suivre les nageurs, et couvrir l'ensemble de leur parcours pour s'assurer que les nages sont exécutées dans les règles de chacune.
- Pour juger de la conformité de la nage une bonne pratique consiste à surveiller prioritairement la moitié du bassin de son côté (mais pas que la ligne de bord !).
- Lorsque c'est possible le fait de positionner 2 juges de nage de chaque côté permet un meilleur suivi de tous les nageurs, et éventuellement une concertation entre eux lorsque l'un d'eux a un doute sur la conformité du mouvement.
- Lorsqu'ils sont 2 de chaque côté, ils ne doivent pas se partager le bassin, mais juger sur toute la longueur du bassin. Les bonnes pratiques sont illustrées par les schémas en fin de fiche.
- En revanche pour les épreuves de Nage libre il n'est pas nécessaire de se déplacer le long du bassin. Dans ce cas les juges de nage se positionneront aux 15 m et s'il y a 2 juges de nage de chaque côté, un se positionnera aux 15m coté virages.
- Le juge de nage peut aider au jugement des virages. A noter que s'il est bien placé pour juger certaines phases du virage, il ne l'est pas pour le toucher du mur (brasse et papillon) ou le virage dos/brasse lors d'une épreuve de 4 nages.

Pour mémoire :

- Les officiels doivent veiller à la qualité de la rédaction des fiches de disqualification. Pour ce faire il est recommandé d'utiliser la fiche « aide-mémoire » publiée par la fédération et dans laquelle est proposé un libellé pour la quasi-totalité des fautes.

- C'est le juge qui constate la faute qui doit remplir la fiche de proposition de disqualification qui sera remise au juge-arbitre (si nécessaire avec l'aide du juge-arbitre).

Circulation des juges de nage :

